

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**



Commune de  
**LA CHAPELLE DES MARAIS**  
(Loire-Atlantique)

ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 20 mars 2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 26  
présents : 22  
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

André TROUSSIER ayant donné pouvoir à Jean-François JOSSE  
Yann HERVY ayant donné pouvoir à Cyrille HERVY  
Jacques DELALANDE ayant donné pouvoir à Franck HERVY

Absent excusé

Sébastien TOCQUEVILLE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gilles PERRAUD est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2025 04 25 - ACTION D'AUTOFINANCEMENT -  
PARTICIPATION FINANCIERE - COURSE PEDESTRE**

**Rapporteur : Christelle PERRAUD**

Afin de financer leurs projets, les jeunes inscrits à l'Esp'Ado s'investissent régulièrement dans des actions d'autofinancement (vente de pizzas, de crêpes, tombola...) et ce afin de réduire la participation des familles notamment dans le cadre de projets de séjour.

En 2025, 16 jeunes sont investis sur la préparation d'un séjour au mois de juillet.

Après avoir participé à la vente de crêpes dans le cadre du Festi' Noël, la vente de saucissons en décembre et de pizzas en février, ils organisent dans le cadre de la Fête du Sport une course à pied avec des boucles de 5 kms, 10 kms et 15 kms.

Cette action sera conduite en partenariat avec l'OMS le samedi après-midi 24 mai 2025.

Le nombre de participants est limité à 99, sans chronométrage et sans lot à gagner.

Il sera demandé une participation de 7 € par dossard.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse du 5 mars 2025.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Approuve le tarif proposé pour la vente de dossards à 7 € l'unité dans le cadre de la course pédestre qui aura lieu lors de la Fête du Sport en partenariat avec l'Office Municipal des Sports de La Chapelle des Marais et organisé par l'Esp'Ado.

*Fait à la Chapelle des Marais  
Le 3 avril 2025*

*Le Maire,  
Franck HERVÉ*



*Le Secrétaire de Séance*

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the Session.